

SEANCE DU 8 JUIN 2017

Date de convocation : 31 mai 2017

Date d'affichage : 20 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Christine Bisson, Étienne Bonnel, David Collette, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Absents excusés : MM. Stéphanie Olivier, Hubert Alexandre, Stéphanie Collette et Nadine Hélaine.

Absente : Mme Martine Herman.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Langlois.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 MAI 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 4 mai 2017.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population de Cambernon aura lieu en 2018.

Conformément aux directives de l'Insee, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomment Monsieur Francis LEBEURY en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement et décident de prendre comme agent recenseur Madame Michelle PEDOT.

COMPTE RENDU SATESE

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil Municipal les conclusions de visite des deux stations d'épuration qui s'est déroulée le 3 avril 2017.

En ce qui concerne celle du Bourg, l'eau épurée était de qualité physico-chimique passable car l'élimination de l'azote ammoniacal (N-NH₄) était insuffisante. La teneur élevée en matières en suspension (MES) est due à la présence des micro-algues nécessaires au traitement par lagunage.

Un piégeage de rongeurs est en cours.

En ce qui concerne celle de l'Aubrière, l'eau épurée était de mauvaise qualité physico-chimique.

Les analyses (échantillon ponctuel) en sortie des filtres plantés de roseaux montrent que l'effluent est peu épuré. Des boues flottent sur la première noue d'infiltration et sur les deux suivantes, l'eau est septique. La quatrième noue n'infiltré plus, un trop plein ramène l'eau vers le poste de refoulement. Par contre, les nitrates sont bien traités par les noues.

La station est bien entretenue.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion se tiendra avec les services du Département de La Manche le 5 juillet à 17 h à la Mairie.

ADHESION MANCHE NUMERIQUE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les statuts du Syndicat Mixte Manche Numérique, décident d'adhérer au Syndicat Mixte Manche Numérique sur la compétence « Informatique de Gestion », et désignent Madame Christine BISSON représentante de la Commune et Monsieur Didier TOUZE suppléant.

CREANCES RECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D.1611-1 du code général des collectivités territoriales précisant :

« Le seuil prévu à l'article L.1611-5 est fixé à 15 euros à l'exception des créances des établissements publics de santé pour lesquels il est de 5 euros. »

De plus, Monsieur le Maire précise que ce décret a été pris afin de limiter le coût de la gestion administrative des recettes pesant sur les collectivités territoriales, leurs établissements publics et la direction générale des finances publiques et afin de recentrer les moyens consacrés aux actes de poursuites sur les créances les plus significatives, le présent décret relève le seuil de mise en recouvrement à 15 euros.

De ce fait, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que cela impliquera un travail supplémentaire pour notre Commune en ce qui concerne les recouvrements des cantines scolaires.

REGIE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que pour faciliter la mise en œuvre de la mutualisation de service, la Communauté Coutances Mer et Bocage a déterminé les tarifs des prestations pour des interventions d'agents communautaires au profit des Communes.

Les tarifs sont :

- agents de catégorie C 18 euros de l'heure,
- tractopelle 35 euros de l'heure,
- poids lourd 16 euros de l'heure,
- tracteur porte-outil 16 euros de l'heure,
- tracteur épareuse 16 euros de l'heure,
- mini-pelle 16 euros de l'heure.

ACCESSIBILITE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de Monsieur GRISEL de l'entreprise SARL LAISNEY TP demandant à la Commune de régler une facture pour un marquage d'accessibilité de la Salle des Fêtes.

Considérant qu'aucun devis n'a été accepté, que la loi ne permet pas aux collectivités d'accepter de régler des travaux non demandés par la collectivité, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires afin de clôturer cette affaire.

Concernant les nez de marche à poser au niveau de l'accès à la Salle des Fêtes, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur Francis LEBEURY, Adjoint aux travaux, de faire établir un devis à l'entreprise LE DENTU.

TRAVAUX SUITE PASSAGE SOCOTEC

Monsieur Francis LEBEURY, Adjoint aux travaux, informe les membres du Conseil Municipal que des travaux vont devoir être faits suite au passage de la SOCOTEC, prestataire de services aux collectivités relatif au contrôle technique des bâtiments communaux.

Au niveau de la Salle des Fêtes, ceux-ci s'élèvent à 519,88 € TTC et au niveau de l'église, ceux-ci s'élèvent à 634,55 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

EPARAGE

Monsieur le Maire, conforté par les membres du Conseil Municipal, constate que l'éparage n'a pas été fait correctement.

De ce fait, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, demandent à Monsieur David COLLETTE, Adjoint aux chemins, d'intervenir auprès de l'entreprise FATOUT afin de lui faire part de ce problème.

DEVIS FATOUT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise SARL FATOUT TP concernant la remise à la côte d'un tampon sur la RD n° 341. Celui-ci s'élève à 360,00 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

FETE DE LA MUSIQUE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une messe de gospel aura lieu le 25 juin à 11 h à l'église de Cambernon.

A l'issue de la cérémonie, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'offrir le verre de l'amitié.

DEPART DIRECTEUR D'ECOLE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une cérémonie de départ à la retraite du Directeur de l'école aura lieu le 7 juillet à 18 h à l'école de Monthuchon.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de participer à hauteur de 50% avec la Commune de Monthuchon aux frais et au cadeau concernant cette cérémonie.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CMB

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Il leur précise tout d'abord que la Communauté Coutances Mer et Bocage a émis un avis défavorable et a demandé le report de l'intégration éventuelle des classes de CM1 et CM2 de l'école de Cerisy La Salle vers le collège.

Il leur explique d'autre part, les causes d'un éventuel report à la rentrée prochaine de la semaine à quatre jours ; que la Communauté Coutances Mer et Bocage va adhérer à l'agence d'attractivité de La Manche.

Et enfin, que les travaux prévus à l'école de Roncey (blocs sanitaires, mise en accessibilité, plomberie, chauffage et électricité) vont être reportés, les lots étant déclarés infructueux.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'Association des Parents d'Élèves du RPI Cambernon-Monthuchon les invite à la kermesse de l'école le 30 juin 2017 à partir de 17 h 30 et que le spectacle sera suivi d'un repas.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réunion ex-Communauté de Communes du Canton de Coutances aura lieu le 22 juin à 19 h à Courcy.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mutualisation, Monsieur le Maire de Courcy lui a demandé la possibilité d'embaucher jusqu'au 30 septembre prochain Madame Marielle BRILLAND, Secrétaire, tous les lundi et qu'il a accepté cette proposition.

Madame Christine BISSON fait part aux membres du Conseil Municipal des problèmes récurrents de vitesses excessives dans le Bourg.

Les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services de la gendarmerie.

Monsieur Francis LEBEURY précise aux membres du Conseil Municipal que l'état de l'estrade de l'église se dégrade.

Après débat, le Conseil Municipal lui demande d'intervenir auprès d'entreprises de menuiseries afin d'établir des devis.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal d'une circulaire reçue de Monsieur Le Préfet de La Manche précisant que les Conseillers Municipaux doivent être convoqués le vendredi 30 juin avant 20 h afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, décident de fixer cette réunion le 30 juin à 17 h 30.

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident de prendre en charge les trois repas sur le Budget Général de la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 6 juillet 2017 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.